



Ecole Centrale Paris

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 18 avril 2003

Bonjour,

Je suis élève à l'Ecole Centrale Paris où il n'est apparemment pas défendu de fumer dans le couloir devant les salles de classe... Il y a des cendriers à tous les coins et ils sont utilisés, tant par les élèves que par le personnel de l'Ecole. Avec un ami, j'ai lancé une pétition pour aller voir la direction de l'Ecole afin de faire changer cela, mais j'aimerais savoir comment agir, comment leur présenter la situation et comment obtenir un changement (ce qui ne sera pas facile étant donné que le directeur fume lui-même beaucoup).

Merci de votre aide !

Réponse :

Imprégnez-vous des conditions particulières d'application de [la loi](#) dans les établissements d'enseignement.

Consultez ensuite les [conseils pratiques](#) proposés par DNF. DNF se tient à votre disposition tout au long de ce parcours difficile pour vous apporter son concours. N'hésitez pas.